

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4983**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Développement et protection du patrimoine culturel spécialité Guide interprète national

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université du Littoral Côte d'Opale, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université du Littoral, Recteur de l'académie, Président de l'université du Littoral

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

342 Développement et protection du patrimoine culturel

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel accueille des touristes français et étrangers pour des visites de monuments, musées, sites historiques ou régions. Il prépare et élabore des visites.

Il conçoit des brochures, des sites web... pour la promotion du patrimoine culturel.

Il maîtrise au moins deux langues étrangères.

Il est apte à effectuer des recherches approfondies en vue de répondre à des situations de guidage pointu.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre à un emploi de : Guide interprète national indépendant ou cadre salarié auprès d'entreprises (agence de voyage, office de tourisme, tour opérateur), d'organismes culturels (musées, châteaux), d'associations, de collectivités territoriales

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1108 : Traduction, interprétariat

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE 1 : Patrimoine historique, culturel et littéraire

UE 2 : Langues appliquées à l'activité de guide interprète national

UE 3 : Méthodologie du guidage et gestion des visites et circuits

UE 4 : Projet tutoré

UE 5 : Patrimoine historique, culturel et littéraire

UE 6 : Langues et communication

UE 7 : Guidage

UE 8 : Stage professionnel

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24/11/99

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16/11/06

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/02 publié au JO n° 98 du 26/04/02

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-littoral.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :